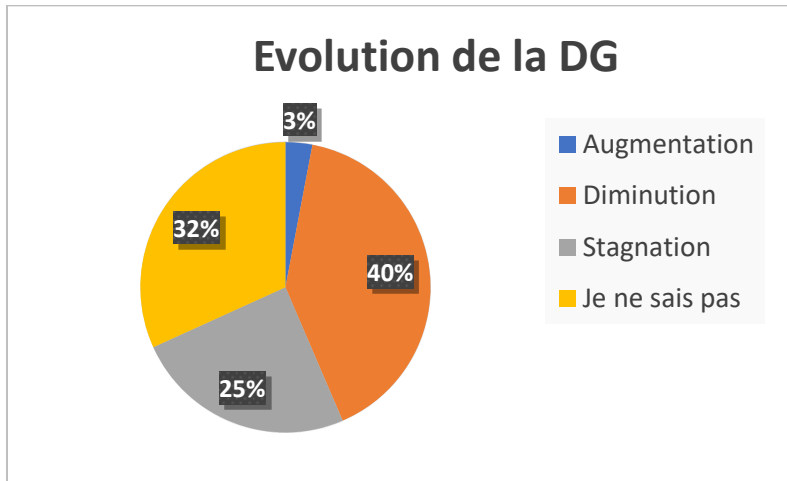


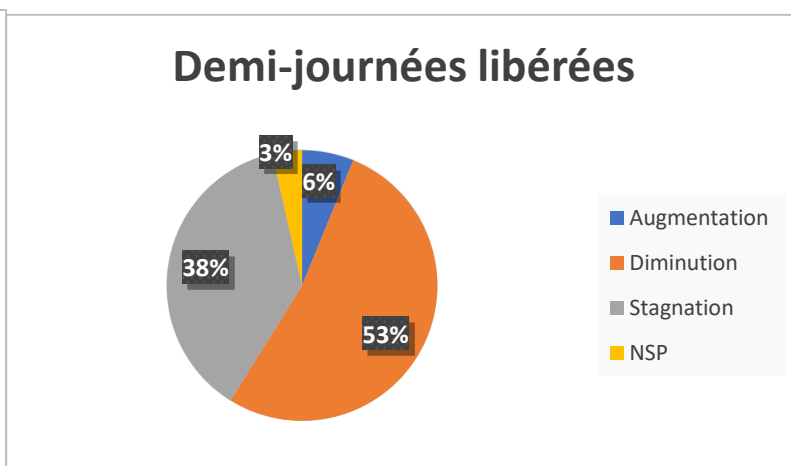
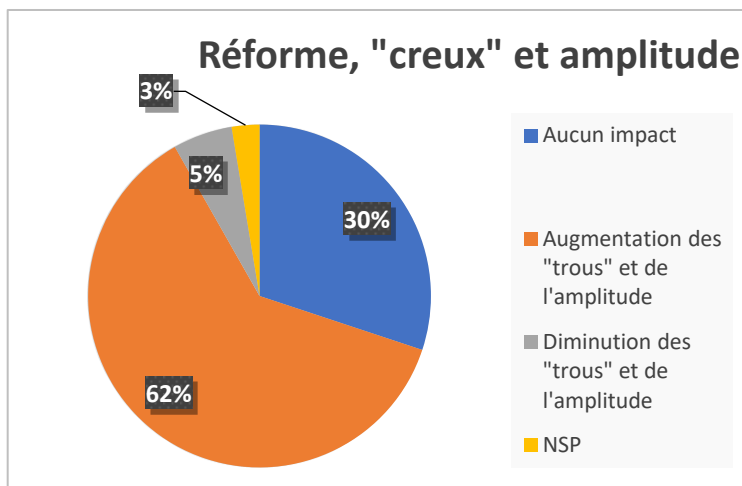
## Résultats de l'enquête SNALC sur la rentrée

### I. L'organisation des EPLE

Le premier constat qui apparaît est que cette réforme s'est majoritairement accompagnée dans les EPLE par une baisse des dotations globales. Le sentiment à priori d'une réforme s'accompagnant d'économies d'échelles semble donc se confirmer.

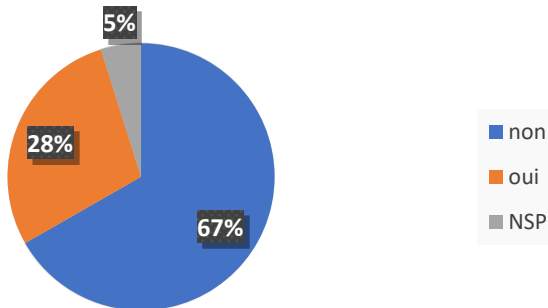


Mais tout autant que la dotation, c'est l'organisation-même des EPLE qui a été affectée. Et cela a eu un impact sur les conditions de travail des collègues mais aussi sur la qualité de vie des élèves. Les journées des collègues sont plus longues et contiennent plus de plages vacantes. De même, les demi-journées libérées sont plus rares.

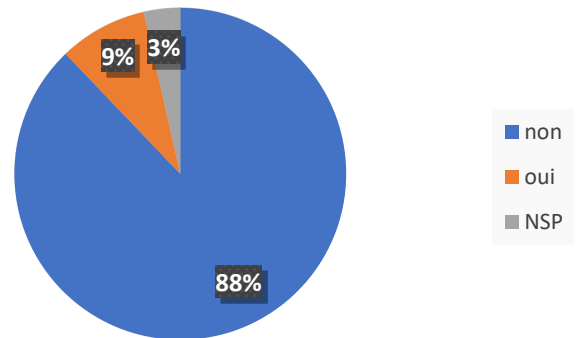


Certaines modifications organisationnelles sont moins fréquentes mais existent témoignant de difficultés à mettre en place les spécialités. Ainsi, des EPLE ont été contraints de poser ces spécialités sur des temps qui n'étaient pas dédiés à des cours.

### Spécialités le mercredi pm



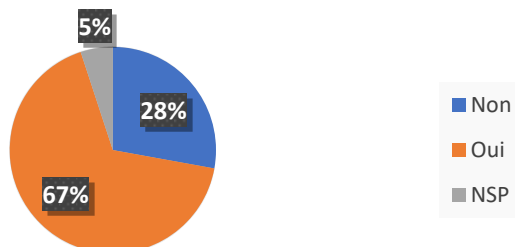
### Spécialités le samedi am



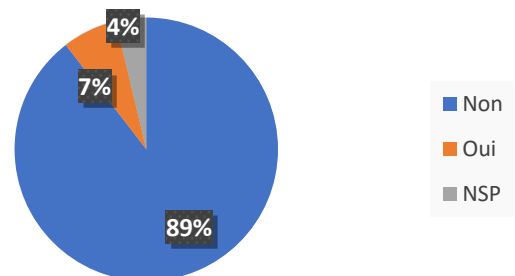
On voit que l'utilisation du samedi matin reste clairement marginale. Mais le fait d'avoir des spécialités le mercredi après-midi est moins anecdotique et a des conséquences notamment sur l'EPS.

Face à toutes ces contraintes et conscient que le fait de les concilier repose principalement sur les proviseurs adjoints, le SNALC a interrogé les collègues enseignants sur le sort de ces personnels.

### L'adjoint s'est-il plaint d'un surcroît de travail?



### Arrêt maladie de l'adjoint



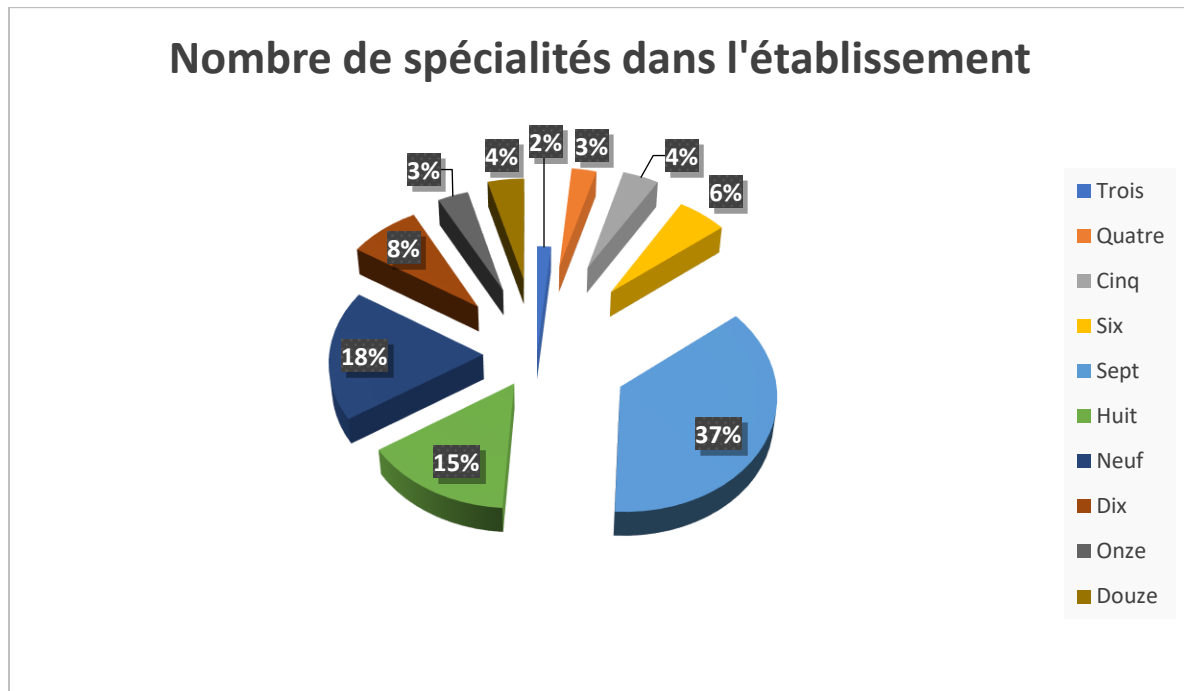
Et si les remontés dont nous disposons ne font état que de rares arrêts maladie, une majorité d'adjoints se sont ouverts de difficultés auprès de nos collègues. Ils ont essayé les plâtres cette année. Mais il ne faut pas oublier que le travail organisationnel va se complexifier avec la mise en place de la terminale et l'organisation des différentes périodes du contrôle continu.

## II. Impact sur la voie générale

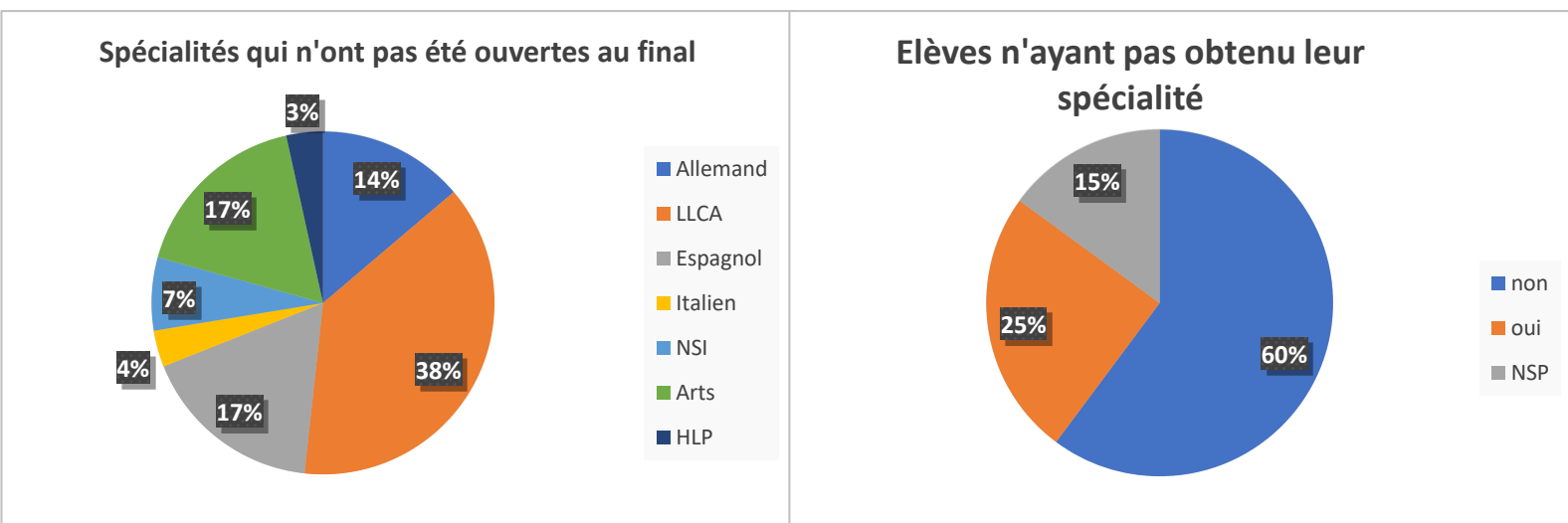
Le SNALC a interrogé ses adhérents sur les ouvertures des spécialités, sur celles des options et sur les conditions d'exercice à la fois en spécialités, en options et dans le tronc commun.

### 1. Les spécialités

Une majorité d'établissement offre entre 7 et 9 spécialités. Mais il existe des disparités qui peuvent s'expliquer par la taille des établissements. Cependant, l'on ne peut se satisfaire que d'importantes disparités géographiques existent. Cela signifie que des élèves ne disposent pas des mêmes possibilités de choix selon les territoires.



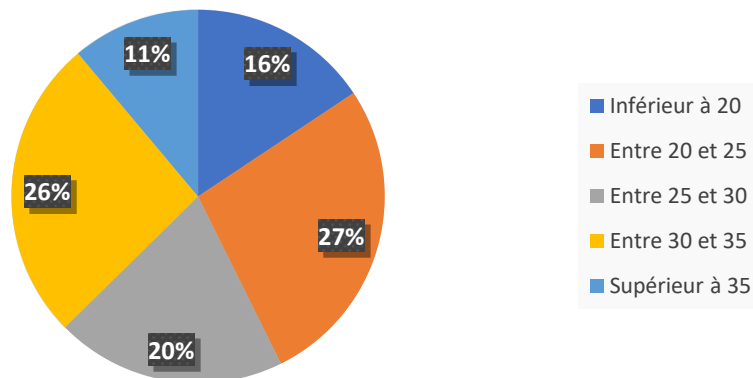
Un point positif est celui du respect de ce qui était annoncé. Une majorité d'établissement a été en mesure d'ouvrir en septembre ce qui était annoncé en juin.



Cependant, lorsque l'on s'intéresse aux spécialités qui n'ont pu être ouverte, l'on se rend compte que les spécialités adossées à des disciplines déjà en difficulté – on pourrait dire maltraitées – sont les plus touchées par des non-ouvertures : LLCE, LLCA et Arts.

Les raisons données par les chefs d'établissement aux collègues sont, par nombre d'occurrences : la dotation, les emplois du temps et enfin les effectifs.

## Effectifs en spécialité

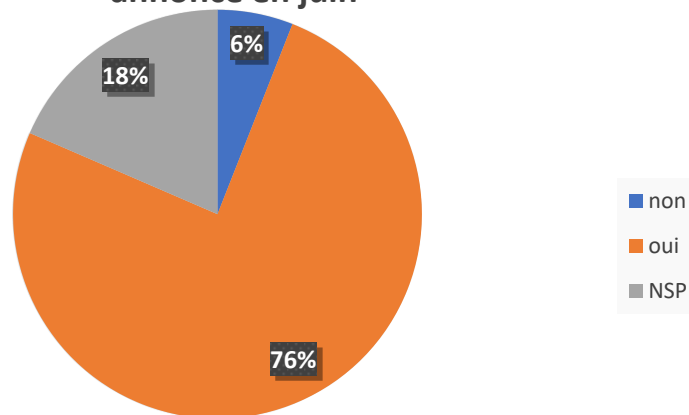


Concernant les effectifs en spécialité, le SNALC se satisfait de constater que la majorité des établissements a été en mesure de mettre en place des groupes inférieurs à 30 élèves. Mais il est clairement regrettable que dans plus d'un tiers des cas, les effectifs sont supérieurs à 30 élèves par groupe de spécialité.

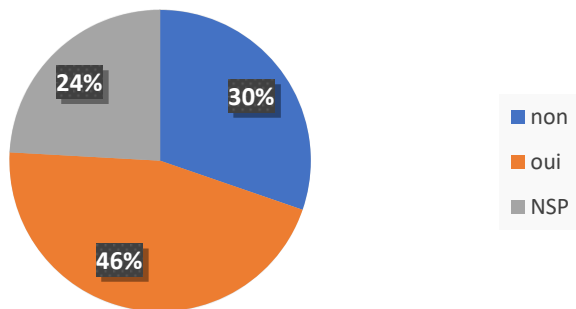
## 2. Les options

Si le nombre d'options proposées par l'établissement est dans l'ensemble conforme à ce qui a été annoncé en juin, le SNALC s'est aussi intéressé au respect du choix de l'élève.

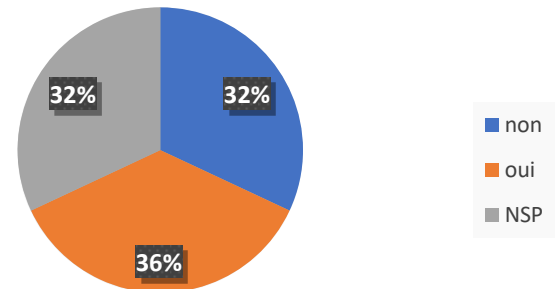
## Nombre d'options conforme à ce qui était annoncé en juin



### Les élèves ont pu avoir l'option demandée



### Les élèves ont pu avoir les deux options demandées



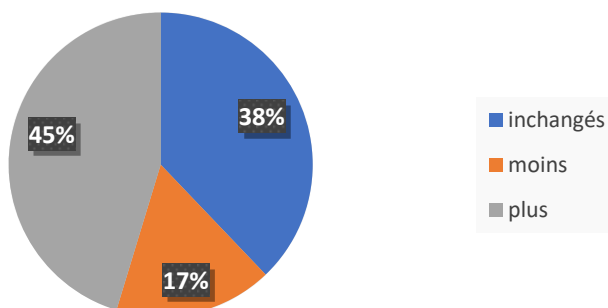
Environ un tiers des élèves n'ont pu avoir l'option qu'ils avaient demandée. Et la proportion est la même lorsque l'on s'intéresse aux élèves ayant choisi deux options.

Les raisons qui ont été données aux collègues enseignants pour expliquer ce fait sont (par ordre d'occurrences) :

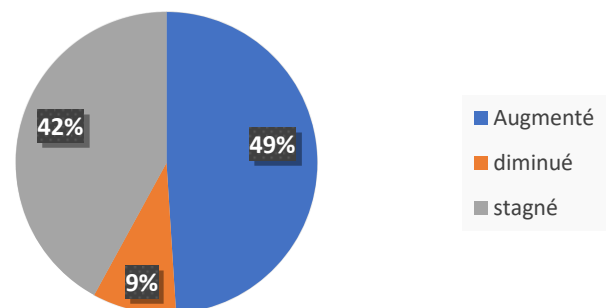
- La confection des emplois du temps
- Les choix à faire en raison de la DG
- Trop de demandes
- Pas assez de demandes
- « C'est comme cela, et pas autrement. »

La question des effectifs est aussi une préoccupation centrale pour le SNALC comme pour les collègues. En ce début d'année, ils sont majoritairement en hausse dans les options. Et cette augmentation est tout aussi notable dans les enseignements de tronc commun.

### Evolution des effectifs en option

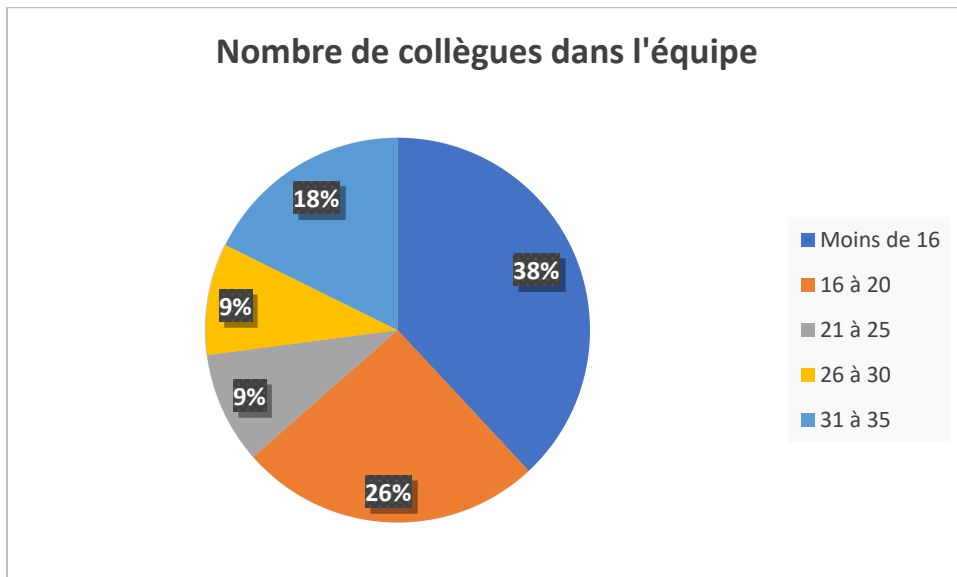


### Effectifs en tronc commun



L'évolution de la voie générale a nécessairement un impact structurel sur les établissements. Ainsi, la multiplicité des spécialités et donc des groupes bouleverse la notion d'équipe pédagogique et

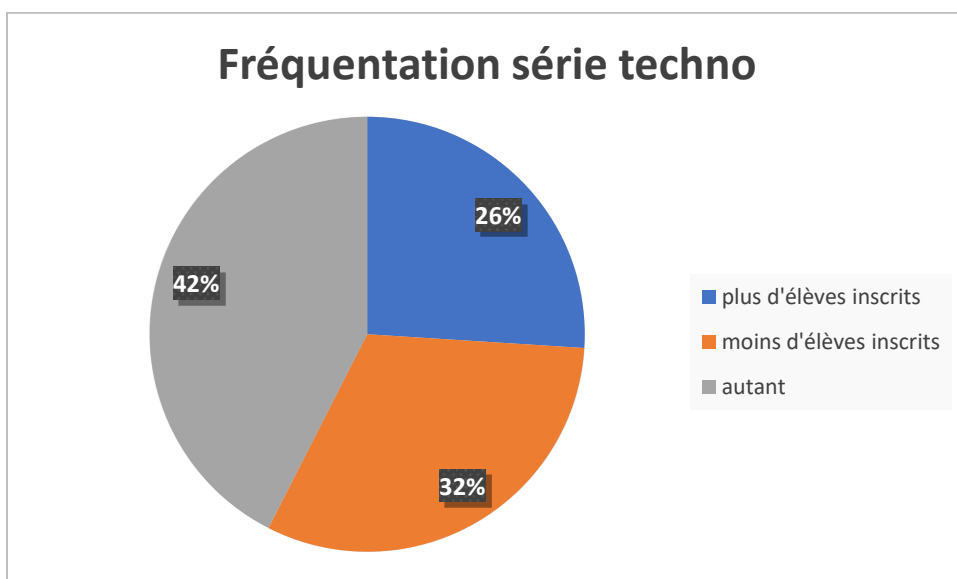
interroge celle de conseil de classe. Comment réaliser un conseil de classe lorsque l'on est plus de trente enseignants ? A combien de conseils de classe faudra-t-il participer si l'on entend faire son travail correctement ? Voilà les questions qui sont aujourd'hui fréquentes dans les salles des professeurs.



### III. Voie technologique

Pour cette première année de mise en place de la réforme, les séries technologiques ne semblent pas structurellement changée. 7% des enseignants qui ont répondu à notre enquête nous informent de fermetures de séries technologiques quand 7% nous font remonter des créations.

Par ailleurs, l'évolution de la fréquentation des séries technologiques semble très variable selon les bassins ou établissements.



Cependant le SNALC restera vigilant dans les années à venir afin qu'un biais ne se développe pas dans l'orientation en fin de seconde, entraînant une désaffection pour la série technologique.